

COMPTE RENDU PRESSE REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 30 MAI 2005

Le lundi trente mai deux mil cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

**2005-05-30 – COLLEGE VICTOR HUGO – Modification du P.O.S.**

Les diverses réunions du Comité de Pilotage, travaillant à la construction du nouveau collège, ont fait apparaître la nécessité de modifier dans le détail le Plan d'Occupation des Sols communal approuvé le 28 novembre 1979 ; Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document permettant de faire aboutir ce dossier

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les deux modifications se rapportant uniquement à cette construction.

**2005-05-30-SECURISATION DES ECOLES**

Par délibération du 10/03/05, le Conseil Municipal a approuvé les principes d'aménagement des abords des groupes scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter les subventions inhérentes à ce type d'opération qui sera rapidement présenté aux délégués des parents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion va être programmée très rapidement avec les parents afin de leur présenter cet avant projet.

**2005-05-30- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES ET RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le décret du 30 mai 1997 prévoit que le propriétaire des ouvrages et des réseaux de transport et de distribution des communications électroniques doivent, chaque année, une redevance d'occupation du domaine public au gestionnaire ou concessionnaire du domaine occupé, soit en l'occurrence la Commune.

La Commune disposant sur son territoire d'ouvrages et de réseaux de cette nature, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de percevoir chaque année cette redevance d'occupation et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin que cette délibération aboutisse.

**2005-05-30 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS THEMATIQUE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation et d'actualisation du fonds historique de la bibliothèque municipale proposée par Madame PLOUARD et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette décision.

## **2005-05-30 - SALLE DE LA TOUR D'HARFLEUR - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Suite aux divers problèmes rencontrés, le nouveau règlement d'utilisation de la salle de la Tour d'Harfleur est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **2005-05-30 - KIWANIS DE CAUDEBEC EN CAUX - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des actions menées au SRI LANKA par le KIWANIS CLUB DE COLOMBO CITY, pour venir en aide aux sinistrés du Tsunami du 26 décembre dernier.

A l'initiative conjointe de la Commune, du KIWANIS de CAUDEBEC EN CAUX et d'élus de collectivités du Canton de CAUDEBEC EN CAUX, il a été décidé de se regrouper pour s'investir dans **des actions durables** en faveur des enfants, en finançant notamment la reconstruction d'écoles dans les districts de HAMBANTOTA ou de BATICALAOAS, très affectés par le désastre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 0.50 € par habitant, soit 1 191 € (pour 2 382 habitants) au KIWANIS de CAUDEBEC EN CAUX, cette aide étant destinée à participer au financement des travaux de reconstruction d'une école, au SRI LANKA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention proposée par Monsieur le Maire.

## **2005-05-30 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle le contrat de l'agent en charge de l'accueil périscolaire des enfants des écoles Les Tourterelles et Jacques Prévert à la rentrée de septembre 2005.

## **2005-05-30- MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.